



VILLE DE
SISTERON

Département
des Alpes de Haute Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-05-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : RESILIATION CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENTS
PARKING RUE DR NIEL- GROUPAMA MEDITERRANEE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande formulée le 14-11-2024, par Maître Eric PERRET du CRAY – Conseil de la Caisse GROUPAMA Méditerranée - titulaire d'un contrat de location de deux emplacements à usage de parking situés Rue du Dr Niel.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De résilier à compter au 31 Juillet 2025 le contrat de location pour l'occupation de deux emplacements à usage de parking situés Rue du Dr Niel affectés à GROUPAMA Méditerranée depuis le 30-08-2018.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et GROUPAMA Méditerranée.

Fait à Sisteron, le 19-06-2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

